Délibération

Réunion du comité du 4 juillet 2014 Délibération n°2014-20

Désignation des représentants du Pôle métropolitain au conseil d'administration des différents organismes

Date de la convocation : 26 juin 2014

Nombre de membres du Comité Syndical : 113 Nombre de Conseillers en exercice : 113

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 63: Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOUT, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Jean-Michel BUF, Michel CAILLAUD, Céline CARDIN, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Yves DAUVE, Serge DAVID, Laurianne DENIAUD, Marc DENIS, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Dominique DUCLOS, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Frédéric GREGOIRE, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Bertrand HERRERO, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Claude LABARRE, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Catherine LUNGART, Lydie MAHE, Pascal MARTIN, Benjamin MAUDUIT, Alain MICHELOT, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NICOLAS, Rémy NICOLEAU, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, Henri PIQUET, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RIÇARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Thierry RYO, Claudine SACHOT, David SAMZUN, Jean-Louis THAUVIN, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD.

Absents et représentés 18 : Jean-Guy ALIX donne pouvoir à Jean-François RICARD, Jean-Luc BESNIER donne pouvoir à Yvon LERAT, Christian BIGUET donne pouvoir à Jean-Paul NICOLAS, Cécile BIR donne pouvoir à Marc DENIS, Pascal BOLO donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, Christian BRUN donne pouvoir à André KLEIN, Pascale CHIRON donne pouvoir à Cécile CARDIN, Elisabeth CRUAUD donne pouvoir à Gérard DRENO, Michelle GRESSUS donne pouvoir à Dominique DUCLOS, Joël GUERRIAU donne pouvoir à Jean-Michel BUF, Franck HERVY donne pouvoir à Marie-Hélène MONTFORT, Lenaïck LECLAIR donne pouvoir à Jean-Louis THAUVIN, Jean-Paul NAUD donne pouvoir à Patrick LAMIABLE, Joseph PARPAILLON donne pouvoir à Serge MOUNIER, Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à Edouard DEUX, Mireille PERNOT donne pouvoir à Marie-Annick BENATRE, Marcel VERGER donne pouvoir à Nicolas OUDAERT, Alain VEY donne pouvoir à Rodolphe AMAILLAND.

Absents et excusés 32: Bertrand AFFILE, Gérard ALLARD, Laure BESLIER, Joseph BEZIER, Benoit BLINEAU, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Mahel COPPEY, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Jean-Pierre FOUGERAT, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Jean-Yves HENRY, Julie LAERNOES, Jean-Claude LEMASSON, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Alain MANARA, David MARTNEAU, Isabelle MERAND, François OUVRARD, David PELON, Pascal PRAS, Nathalie ROBIN, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Aymeric SEASSAU.

Délibération

Réunion du comité du 4 juillet 2014 Délibération n°2014-20

Désignation des représentants du Pôle métropolitain au conseil d'administration des différents organismes

Johanna ROLLAND, Présidente de séance

Expose

AURAN et ADDRN

Par délibération n°2003-11 et 2003-12, le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence a adhéré à l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN), Agence d'Urbanisme au sens de l'article L121-3 du code de l'urbanisme, et à l'Agence d'Urbanisme au sens de l'article du code de l'Urbanisme (ADDRN).

Depuis la création du Syndicat Mixte en juin 2003, l'AURAN et l'ADDRN, en tant que membres du comité technique, ont assisté le Syndicat Mixte :

 pour l'élaboration, le suivi, l'évaluation et l'application du Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole Nantes Saint-Nazaire et du Document d'Aménagement Commercial;

 pour l'organisation des conférences métropolitaines Nantes Saint Nazaire;

 pour l'accompagnement de l'élaboration, du suivi et de l'application des schémas de secteur des EPCI qui compose le syndicat mixte;

• pour le suivi du dispositif Ecocité/ville de demain, piloté par la Samoa pour le compte du syndicat Mixte

L'AURAN et l'ADDRN poursuivront leur assistance au Pôle métropolitain Nantes/Saint-Nazaire pour toutes les missions présentés ci-dessus et assisteront le pôle dans la définition et la mise en œuvre des actions d'intérêt métropolitain.

Une convention cadre organisant ce partenariat a été signée le 15 septembre 2003 et est complétée, chaque année, par la prise en considération du programme partenarial des agences et le vote du montant de la contribution allouée à l'AURAN et à l'ADDRN par le pôle métropolitain.

En tant qu'adhérent, le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire participe au Conseil d'administration de l'AURAN et dispose de quatre sièges et de l'ADDRN et dispose d'un siège. Il vous est donc proposé de désigner les représentants du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au sein des Conseils d'Administration de l'AURAN et de l'ADDRN.

AIR PAYS DE LA LOIRE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Scot exprime notre ambition de promouvoir une métropole économe en énergie et contribuant activement à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Nos objectifs de lutte contre l'étalement urbain, de densification de nos centres villes et centres bourgs, de renforcement de l'articulation entre l'offre de transports

Délibération

Réunion du comité du 4 juillet 2014 Délibération n°2014-20

Désignation des représentants du Pôle métropolitain au conseil d'administration des différents organismes

collectifs et le développement urbain permettront, à moyen et long terme, de diminuer l'émission de gaz à effet de serre. De nombreuses collectivités membres du Syndicat mixte, se sont engagées dans l'élaboration d'Agenda 21 voir de Plans Energie Climat Territoriaux. Trois de nos six intercommunalités (Nantes Métropole, CARENE et Erdre et Gesvres) doivent, en application du grenelle de l'environnement, faire une évaluation régulière de leurs émissions de Gaz à effet de serre et la rendre public.

L'association Air Pays de la Loire a une mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'Aire sur le territoire régional. Par ailleurs, Air Pays de la Loire a développé récemment un outil de bilan territorial des émissions de GES appelé Basemis. Cet outil permettra aux membres de l'association d'évaluer annuellement leurs émissions de GES soit à l'échelle de la commune, soit à l'échelle de l'intercommunalité. En partenariat avec les agglomérations de Strasbourg et de Lyon, la métropole Nantes/Saint-Nazaire a proposé dans le cadre des investissements d'avenir le projet de labellisation Mesurable, Rapportable et Vérifiable (MRV) de Basemis. Cette certification est indispensable pour pouvoir prétendre, un jour, avoir accès aux financements issus des mécanismes européens de compensation carbone.

Depuis juin 2011, le pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire adhère à Air Pays de la Loire pour une cotisation annuelle de 10 000€, ce qui permet au syndicat et à l'ensemble de ses membres d'avoir accès aux résultats de Basemis. L'estimation des émissions de GES fait partie des indicateurs d'évaluation du Scot qui ont été actés dans l'évaluation environnementale lors de l'approbation du Scot.

Au vu du renouvellement des élus, il est nécessaire de désigner les représentants titulaire et suppléant du pôle métropolitain dans cette association.

SAMOA

Par délibération n° 2008-16 du Conseil syndical du 12 décembre 2008, le Syndicat Mixte du Scot de la Métropole Nantes/Saint-Nazaire est devenu actionnaire minoritaire (à 5 %) de la société publique locale d'aménagement (SPLA) SAMOA.

Par délibération n°2012-07 du Comité syndical du 6 avril 2012, le Syndicat Mixte du Scot de la Métropole Nantes/Saint-Nazaire a approuvé les modifications statutaires transformant la SPLA « Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique » en Société Publique Locale.

Depuis 2004, la SAMOA a assisté le Pôle métropolitain :

pour la mise en place d'une stratégie métropolitaine et notamment par l'organisation de quatre conférences métropolitaines en 2005, 2006, 2008 et 2011 ;

pour l'élaboration de la candidature lauréate à l'appel à projets Ecocités en 2008/2009 et l'instruction, pour le compte du syndicat mixte, du fonds ville de demain ;

pour l'assistance pré-opérationnelle pour la mise en œuvre de projets urbains dans les pôles structurants

Délibération

Réunion du comité du 4 juillet 2014 Délibération n°2014-20

Désignation des représentants du Pôle métropolitain au conseil d'administration des différents organismes

Au vu du renouvellement des élus, il est nécessaire de désigner les représentants titulaire et suppléant du pôle métropolitain dans les différentes instances collégiales de la Société.

FEDERATION NATIONALE DES SCOT

La Fédération Nationale des SCOT, créée à l'issue des Rencontres Nationales des Scot de 2010, a pour ambition de rassembler les structures porteuses de Schéma de Cohérence Territoriale dans l'objectif d'être :

- un lieu d'échange d'expérience et de formation auprès des élus et des techniciens des SCOT
- un centre de ressource et de réseaux pour accompagner et faciliter le travail des élus et des techniciens,
- un interlocuteur du monde des SCOT auprès des partenaires et de l'Etat,
- un lieu de réflexion et de prospective, acteur des débats nationaux sur les questions d'urbanisme et d'aménagement.

Le syndicat mixte du Scot de la métropole Nantes Saint-Nazaire a intégré, en 2011, le réseau fédérant les maîtres d'ouvrage de schémas de cohérence territorial afin de pouvoir participer aux échanges d'expériences, aux réflexions prospectives et aux contributions que la fédération est appelée à formuler auprès des partenaires, notamment dans le cadre des évolutions réglementaires

Au vu du renouvellement des élus, il est nécessaire de désigner le représentant du pôle métropolitain dans cette association.

Délibération

Réunion du comité du 4 juillet 2014 Délibération n°2014-20

Désignation des représentants du Pôle métropolitain au conseil d'administration des différents organismes

Le comité délibère et :

- 1. Décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.
- 2. Désigne pour représenter le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au Conseil d'Administration de l'AURAN :
 - David SAMZUN de la CARENE
 - Sylvain Lefeuvre de la CC d'Erdre et Gesvres
 - Alain CHAUVEAU de la CC Loire et Sillon
 - Gérard DRENO de la CC Région de Blain
 - Joel GEFFROY de la CC Cœur d'Estuaire
- 3. Désigne pour représenter le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au Conseil d'Administration de l'ADDRN: Johanna ROLLAND et Fabrice ROUSSEL (suppléant)
- 4. Désigne Jean-Paul NAUD comme représentant titulaire du pôle métropolitain au sein de l'assemblée générale de l'association Air Pays de la Loire.
- 5. Désigne le représentant du pôle métropolitain dans les différentes instances collégiales de la SPL Samoa :
 - Conseil d'Administration : 1 représentant : Thomas QUERO
 - Assemblée Générale : 1 représentant : Thomas QUERO
- 6. Autorise le représentant ainsi désigné à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de la SAMOA (membre titulaire ou suppléant des éventuelles commissions d'appels d'offres, etc...), sans contrepartie indemnitaire.
- 7. Désigne Marcel VERGER comme représentant du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT.
- 8. Autorise Madame la Présidente ou le Vice-Président délégué à accomplir toute formalité liée à l'exécution de la présente décision.

A L'UNANIMITE

Johanna ROMMAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire